
La lettre

de l'Institut François Mitterrand

Publication trimestrielle

N° 27 - Mars 2009

Nicolas Sarkozy, François Mitterrand et l'OTAN

Par Hubert Védrine

Sans doute inquiet du retentissement dans l'opinion et chez les parlementaires de la majorité des critiques de droite (Villepin, Juppé, Bayrou) comme de gauche (unanime à part quelques silences), l'Elysée et le gouvernement ont prétendu que le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN décidé par le président Sarkozy, seul, en 2007, était l'aboutissement logique d'un mouvement engagé de longue date. Or c'est faux.

Le pouvoir peut invoquer le précédent Chirac de 1995/1997 encore qu'il n'ait pas abouti et que Jacques Chirac s'en soit trouvé « soulagé ».

Mais il ne peut en aucun cas se référer à François Mitterrand qui a toujours dit, publiquement comme dans ses conversations avec Georges Bush père avec lequel il avait les meilleurs rapports (à Key Largo le 19 avril 1990, à Rambouillet le 14 juillet 1991, au sommet de l'Alliance le 6 et 7 novembre 1991 à Rome et dans plusieurs autres occasions) « qu'il ne réintégrerait pas le commandement intégré ». Ce que d'ailleurs Georges Bush ne demandait pas à la France (pas plus que, plus tard, Bill Clinton ni même Georges Bush fils).

Malgré cela le Figaro (en tout cas dans un titre car le contenu de l'article était honnête), inspiré par l'Elysée, a osé présenter des conversations de 1990/1991 sous la présidence de François

Mitterrand comme préfigurant la décision de Nicolas Sarkozy.

De quoi s'agit-il ? De conversations dans lesquelles l'Amiral Lanxade, chef d'état major des armées, et Gabriel Robin, ambassadeur à l'OTAN, avaient exploré avec leurs homologues américains et alliés la possibilité *d'une réforme en profondeur de l'OTAN, avant tout mouvement français*. Gabriel Robin avait même lancé l'idée – justifiée – de mettre en sommeil le SHAPE, le haut commandement intégré, puisque la menace soviétique avait disparue.

Les Etats-Unis n'ayant montré aucune disponibilité, voulant préserver cet instrument précieux de leur influence en Europe, cette démarche n'a pas eu de suite.

Nicolas Sarkozy a choisi la voie exactement inverse : rentrer sans conditions préalables, ni négociations et donc sans garanties. Il en est réduit à prétendre, une fois la décision prise, annoncée, et empochée en 2007 par l'administration Bush, que cela nous donnera plus d'influence et débloquera la défense européenne.

Il aura bien du mal à nous le démontrer mais, malheureusement le mal aura été fait : l'envoi au monde d'un signal d'alignement et une perte de statut de la France, même s'il s'en défend. ■

Commémoration à Sofia

JEAN MUSITELLI

Conseiller d'Etat

A l'initiative d'Etienne de Poncins, ambassadeur de France en Bulgarie, a eu lieu à Sofia, les 19 au 20 janvier 2009, une série de manifestations commémorant le 20^{ème} anniversaire de la visite d'Etat de François Mitterrand dans ce pays.

Rappelons que cette visite s'était tenue à l'orée d'une année marquée par l'accélération du mouvement démocratique dans les pays d'Europe de l'Est jusqu'alors soumis au joug soviétique et dont le point d'orgue symbolique fut la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989. Elle avait été marquée par quelques temps forts, en particulier le petit-déjeuner organisé à la résidence de France avec douze intellectuels dissidents, parmi lequel figurait M. Jelou Jevlev qui devait devenir, un an et demi plus tard, le premier président de la Bulgarie démocratique après la chute du régime communiste. Cette commémoration a été l'occasion de revenir sur les grands moments de la visite et de mieux mesurer, avec le recul, ce qu'avait été l'importance de son impact.

Une délégation venue de France, comprenant notamment Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, Bertrand de Lataillade, alors ambassadeur à Sofia, et l'auteur de ces lignes, conseiller diplomatique du Président de la République, avait été conviée par l'ambassadeur à ces célébrations. Elles se sont ouvertes par une reconstitution du petit-déjeuner historique auquel participaient les cinq survivants bulgares et au cours duquel M. Jevlev rappela combien le geste du président français avait constitué pour l'opposition bulgare, encore balbutiante, une reconnaissance et un encouragement à s'organiser pour lutter contre le régime.

Le colloque organisé à l'Académie des Sciences, dans l'après-midi du 19 janvier, a donné lieu à une

évoquant très complète, à travers les témoignages des acteurs, de la préparation, du déroulement et de la portée de la visite de 1989.

La présentation d'archives audiovisuelles bulgares inédites a restitué de façon extrêmement vivante l'extraordinaire esprit de liberté qui avait soufflé lors de la rencontre entre François Mitterrand et un millier d'étudiants amassés dans l'amphithéâtre de l'université.

La matinée du 20 a été consacrée à un déplacement à Plovdiv, où les autorités municipales ont inauguré une place François Mitterrand. Une plaque a également été apposée en souvenir de son passage dans la maison où avait séjourné Lamartine, chantre de la liberté bulgare.

Le maire de Sofia avait de son côté présenté à la délégation la plaque d'une rue François Mitterrand qui sera inaugurée prochainement dans la capitale.

Parallèlement, l'ambassadeur avait ouvert sa résidence au public pour une exposition souvenir comportant de nombreux documents inédits et dont l'une des pièces maîtresses était le chapeau du Président gracieusement prêté par le musée de Jarnac.

Enfin, la commémoration a donné lieu à la publication d'une plaquette bilingue, intitulée *Sur les pas de la liberté*, qui consigne le témoignage d'une quinzaine de personnalités des deux pays. Les autorités bulgares (premier ministre, président de l'Assemblée nationale, ministre des affaires étrangères) ont honoré de leur présence ces travaux et festivités qui ont fait l'objet d'une très ample couverture médiatique.

C'est donc au total une belle manifestation, forte de sens et d'émotion, qui s'est déroulée à Sofia, à la préparation et au soutien de laquelle l'Institut François Mitterrand a apporté son concours. Il nous revient de souligner ici l'intelligence de la conception et la qualité de l'organisation de ces journées et d'en remercier vivement l'ambassadeur Etienne de Poncins et ses collaborateurs.

François Mitterrand toujours présent

CLAUDE ESTIER

Sénateur honoraire

Il ne se passe guère de semaines sans que l'on trouve dans la presse écrite ou audiovisuelle, ou encore dans des livres, des références à François Mitterrand.(1); Des rappels parfois sympathiques, parfois critiques ou tout simplement factuels mais qui soulignent la place que l'ancien Président de la République occupe toujours dans l'esprit des commentateurs comme dans celui de ses concitoyens.

Plusieurs de ces références touchent à la politique internationale. Par exemple, à propos des tensions au sein du «couple» franco-allemand, «Le Monde » rapportait le 12 décembre dernier des propos entendus à Bruxelles: «Les tiraillements incessants entre Paris et Berlin ne facilitent pas la tâche de la Commission» dit-on dans l'entourage de José Manuel Barroso, où l'on se souvient de la bonne entente entre François Mitterrand et Helmut Kohl, au temps de l'équipe Delors. Une complicité qui avait alors permis à la Commission de «jouer son double rôle d'initiative et de gardienne des traités. »

Sur les difficultés surgies entre la France et la Chine après la rencontre entre Nicolas Sarkozy et le Dalaï Lama, «Le Monde» rappelait le 9 décembre qu'une rupture s'était déjà produite il y a vingt ans pour de tout autres raisons. Il s'agissait d'une décision prise par Pékin après la vente par Paris de Mirage à Taïwan. Vente qui suivait celle de frégates françaises à l'île «rebelle» et qui s'inscrivait dans le contexte de la dénonciation par le président François Mitterrand du massacre de la place Tienanmen, en 1989 »,

Sur un autre plan, «l'Express» du 15 janvier 2009 faisait état, photo de J'époque à l'appui, de la célébration à Sofia du vingtième anniversaire de la venue de François Mitterrand dans la capitale bulgare:

« Une scène avait alors marqué les esprits: le petit déjeuner organisé, à la demande du président français, avec des dissidents bulgares dans un salon de la résidence de France, voisine de l'Ambassade. Cette rencontre a toujours été considérée comme une étape décisive dans le processus d'ouverture de la Bulgarie. Une rue de Sofia et une place de la ville de Plovdiv seront rebaptisées au nom de François Mitterrand ».

Un nouvel Epinay

Les références de politique intérieure ne manquent pas non plus. Analysant le « nouvel Epinay» de Martine Aubry devenue première secrétaire du Ps, Michel Noblecourt écrivait dans « Le Monde» du 15 décembre:

«L'objectif et le modèle de Mme Aubry, c'est un « nouvel Epinay», du nom du congrès qui vit, en 1971, François Mitterrand conquérir le Ps Epinay, voilà qui résume à la fois la large alliance réunie autour de la maire de Lille, sa stratégie de rassemblement de la gauche et sa volonté de renouvellement du Ps ...

« Mme Aubry renvoie à Epinay où François Mitterrand, pour s'emparer du Ps, s'était allié avec Gaston Defferre, à droite, et Jean-Pierre Chevènement, à gauche.»

1 - Il faut noter aussi les rediffusions périodiques des films de Patrick Rotman sur François Mitterrand sur la chaîne «Histoire».

L'exemple est pertinent, sauf que l'attelage mitterrandiste s'était constitué au moment d'Épinay et qu'il s'était brisé deux ans après au congrès de Grenoble ».

La même idée était reprise par Alain Duhamel dans sa chronique de « Libération » du 5 février: « Chez Martine Aubry 2009 il y a beaucoup de Mitterrand 1979, au moins par la vigueur, par la stratégie et par la colère théâtralisée »,

A la fin du téléfilm de Jean-Daniel Verhaeghe, « L'abolition », diffusé le 3 février sur France 2, on pouvait voir à l'écran l'image de François Mitterrand se déclarant, à la veille de l'élection présidentielle de 1981, hostile à la peine de mort tout en sachant que la majorité des Français y étaient alors favorables.

Il avait la stature ...

Dans un livre publié fin 2008 (2) Jérôme Seydoux, grand patron de «Pathé» évoque à plusieurs reprises sa relation avec François Mitterrand. Il explique ainsi le soutien qu'il lui avait apporté à l'élection présidentielle:

«Un président de la République peut avoir à surmonter des épreuves. Je pensais que Mitterrand était plus mûr, plus capable, dans des circonstances graves, de prendre les bonnes décisions pour le pays. Et j'avais la conviction que pour que la démocratie fonctionne, il fallait qu'il y ait une alternance. Si ce sont toujours les mêmes qui restent au pouvoir, la démocratie cesse d'être une démocratie ».

Et encore ceci : «Je pensais réellement que François Mitterrand avait plus la stature d'un chef d'Etat que Valéry Giscard d'Estaing. Je considérais qu'il était plus compétent pour diriger la France

« Il a commencé par faire pas mal de bêtises. Mais il a fait des progrès. Un grand nombre de réformes intelligentes ont été faites sous l'ère Mitterrand, notamment quand Pierre Bérégovoy était ministre des Finances. L'histoire lui rendra hommage. »

Les souvenirs de la cuisinière

Les références à François Mitterrand se situent aussi parfois dans un domaine plus léger.

Par exemple, «Le Monde» a consacré le 24 décembre 2008 une page entière aux souvenirs de la «cuisinière de Mitterrand » :

« Un jour de 1988, le président lança pour son second mandat une petite révolution à l'Élysée. «Je veux une femme de la campagne dans ma cuisine ! » décréta François Mitterrand devant ses conseillers.

Chaque jour, le Président et son entourage disposaient pourtant des services d'un chef réputé, Joël Normand, de dix-sept des meilleurs ouvriers de France, d'un tailleur de glace, de pâtisseries et de petites mains sorties des plus prestigieuses écoles hôtelières. « Oui, justifia Mitterrand, mais je veux pouvoir échapper de temps à autre à la cuisine officielle »,

On finit par trouver une femme du Périgord, Danièle Delpeuch, Elle égrène ses souvenirs:

«Jamais, dit-elle, elle n'eut à cuisiner des ortolans. Mais il y eut ce dîner aux truffes préparé en l'honneur de Mikhaïl Gorbatchev. La « chaudière charentaise » -une soupe de poisson dont la recette fut retrouvée pour le déjeuner réunissant les frères et soeurs du chef de l'Etat, un 10 mai, jour anniversaire de son élection. Ce repas franco-hispanique donné en l'honneur de la reine Sophie d'Espagne. Et cette navigation si subtile entre goût, diplomatie et politique.

Le président ne mangeait pas de gibier par philosophie. Appréciait la cuisine bourgeoise par culture familiale. Et avait un sens de l'économie domestique par tradition.

Un jour que j'avais acheté de superbes et délicieuses fraises du Chili, en plein hiver, pour confectionner une tarte, Monsieur Mitterrand la fit renvoyer en cuisine avec un message: « Je ne veux que des fruits de saison! », raconte-t-elle encore meurtrie ». Souvenirs que l'on peut compléter par ceux de Pepita Cordoba qui fut la gouvernante espagnole de Françoise Sagan

et qui relatait dans « Le Figaro » du 11 décembre: « Mme Sagan m'a emmenée à Cajarc et au manoir d'Equemauville.

Le président Mitterrand venait parfois déjeuner. Il arrivait toujours à treize heures précises et passait me

voir dans la cuisine où je lui préparais une escalope à ma façon et un gâteau au chocolat ».

2« L'important, c'est de gagner! »

Entretiens avec Ghislaine Ottenheimer. Panama.

«Les carnets secrets de la Vème république»

Michèle Cotta

Choses vues au fil de l'actualité politique, des rencontres et des conversations, au hasard des lieux où s'exerce le pouvoir politique..

L'auteur de ce deuxième tome des « Carnets secrets de la Vème République », Michèle Cotta, nous fait revisiter des événements qui ont fait la une de nos journaux et nous entraîne souvent dans leurs coulisses. En se tenant strictement à l'ordre chronologique, elle s'interdit de faire oeuvre d'historienne. Elle offre en revanche à ceux qui écrivent et écriront l'histoire de cette période un matériau de toute première importance.

Elle observe, elle capture, elle croque.

Certaines scènes livrées brutes valent mieux que le plus maniéré ou le plus fouillé des portraits. Journaliste, elle se résigne à ne nous livrer que des fragments nécessairement incomplets. Elle ne reconstruit pas. Elle nous emmène simplement là où elle était. Elle évite la construction souvent artificielle et parfois rendue vaine avec le temps de l'éditorial.

Ce deuxième tome des « Cahiers secrets » de Michèle Cotta est vraiment plus captivant encore que le premier. Sans doute est-ce parce que notre mémoire concernant

les événements et les personnages évoqués est plus fraîche. Peut-être aussi parce que ce tome s'ouvre sur une dramaturgie rare: le divorce entre Giscard et Chirac, l'Union de la gauche qui vacille, et, au sein du PS, Rocard qui se dresse avec l'appui de Pierre Mauroy contre François Mitterrand. Et comment ce dernier impose sa candidature au sein de son organisation à l'élection présidentielle et l'emporte.

Viennent ensuite les premiers pas de la gauche au pouvoir, ses élans, ses naïvetés et ses réussites. Cette période s'achève par la victoire de la droite aux législatives de 1985 et la première cohabitation avec Chirac à Matignon.

A la fin de juillet 1981, elle est nommée par le Premier ministre, avec l'accord de François Mitterrand, présidente de Radio France.

Force est de constater, qu'à partir de 1982, son point de vue est sensiblement modifié. Sa position dans le monde politico-médiatique a en effet changé. Ce n'est plus la journaliste qui témoigne. Elle vient d'être nommée à la présidence de la toute nouvelle Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Qu'elle s'en défende ou non, au cours de cette période, son statut n'est plus tout à fait le même.

«Trop à droite pour la gauche, trop à gauche pour la droite.» Elle n'est plus, au sens strict, en position d'observatrice. Elle est alors à la tête d'un organisme qui participe à la bonne marche de notre vie publique. Non que cela altère son jugement et retienne sa plume mais le témoignage est d'une autre nature. D'éclairagiste, elle est devenue actrice. Elle est passé «de l'autre côté du miroir». Arrive l'année 1986, la victoire de la droite et la première cohabitation. Michèle Cotta quitte alors

la présidence de la Haute Autorité. Elle nous fait part à la fin de ce deuxième tome de son propre désarroi, de ses états d'âme: « Je suis trop journaliste pour accepter le langage des politiques. »

“Cahiers secrets de la Ve République” - Michèle Cotta. Tome II, 1977-1986. Fayard.

«Mémoires des deux rives» (Entre médias et pouvoirs)

Georges Fillioud

Georges Fillioud, alors journaliste débutant, intègre la première équipe rédactionnelle d'Europe n°1 en 1955. Dix ans plus tard, devenu rédacteur en chef, il en est évincé pour “raison d'Etat” C'est son soutien à François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, qui lui vaut cette sanction.

Ces circonstances l'amènent à “entrer en politique”. Elu député de la Drôme, il devient un proche du futur chef de l'Etat qu'il accompagnera tout au long de son parcours. Ministre de la Communication de 1981 à 1986, il transforme l'audiovisuel en faisant voter des lois qui suppriment le monopole d'Etat, autorisent les radios libres, créent les nouvelles télévisions : Canal + , La Cinq, la Six et les réseaux câblés aux multiples chaînes.

Au carrefour des médias et des pouvoirs, il est un professionnel militant, tour à tour observateur et acteur.

Elu local, ministre, conseiller d'Etat, président de l'Institut National de l'Audiovisuel, membre du Conseil de surveillance de la Sept, du conseil d'administration de l'AFP, il termine sa longue carrière en qualité de président de l'Assemblée générale de Arte.

Georges Fillioud revient dans ce livre, non sans humour, sur cinquante ans d'expériences, de rencontres, de portraits et d'anecdotes sur les personnages qui font la communication et la politique, saisis sur les rives de ses deux passions l'information et la politique.

«Mémoires des deux rives»
Georges Fillioud.
Editions du moment.

Invitation

La soutenance de thèse d'histoire de Jean Battut, «Itinéraire militant d'un instituteur socialiste nivernais», aura lieu le mardi 19 mai prochain à l'université Paris-Nord 13 (99, avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse.

RSVP: 05 56 83 51 48

Une soif de droits et de libertés

Quand commence le premier septennat de François Mitterrand, les attentes en matière de libertés sont fortes et elles émanent des champs les plus divers de la société. Au cours de la décennie qui vient de s'achever, les groupes de réflexion et les cortèges se sont multipliés: pour les droits des femmes, pour ceux des salariés, pour une liberté d'expression accrue...

La liste en est longue. Tous ces courants font peu à peu confluence sur le terrain de plus en plus large qu'occupe alors le Parti socialiste.

Une première mise en forme de toutes ces aspirations en est faite en 1976 dans « Liberté, libertés », un ouvrage collectif dirigé par Robert Badinter et préfacé par François Mitterrand.

Une justice indigne de la France

Face au mouvement multiforme qui remue le pays, à travers toutes ses classes sociale et la jeunesse en particulier, la droite autoritaire se raidit. Sa figure emblématique en est alors le Garde des Sceaux nommés en 1977, Alain Peyrefitte. Celui-ci s'illustre, entre autres, en faisant voter la loi «Sécurité et Liberté», dénoncée par l'ensemble de la gauche comme liberticide.

L'enthousiasme qui se manifeste lors de la proclamation des résultats, le 10 mai 1981, est marqué en profondeur par l'empreinte de toutes ces attentes.

Le 22 mai, Pierre Mauroy est nommé Premier ministre. L'Assemblée nationale est dissoute. Les Français sont appelés aux urnes. Le Garde des Sceaux est alors Maurice Faure. Agrégé d'histoire et

de géographie, docteur en droit, l'homme est une des figures marquantes du radicalisme de gauche. Il ne semble pourtant pas particulièrement en phase avec les aspirations qui se sont manifestées en ce domaine depuis de longues années.

Plusieurs fois ministre sous la Quatrième République, il a par ailleurs, comme il l'avoue, souvent arbitré les évolutions de sa carrière en privilégiant son ancrage local dans le Lot. L'hôtel de Bourvallais ne fait donc pas partie de ses décors de prédilection. Il est clair que le choix de cette personnalité répond plus précisément à la nécessité de parvenir à un bon équilibre entre les différentes composantes de l'Union de la gauche.

L'élu de Cahors ne conserve d'ailleurs cette fonction qu'un mois et un jour et, après les élections législatives, le 23 juin, il cède sa place à Robert Badinter. Voilà,

cette fois, une nomination qui vaut un manifeste. L'homme qui depuis le début des années soixante-dix plaide pour l'abolition de la peine de mort se voit confier la responsabilité de la place Vendôme.

Le poids des convictions

Parmi les promesses de François Mitterrand, il en est une qui marque un point de clivage des plus nets dans la société française: c'est la question du maintien ou de l'abolition de la peine de mort.

Sur cette question, au cours de la campagne, le candidat a courageusement pris position. En particulier, le 16 mars 1981, sur Antenne 2, face à Jean-Pierre Elkabbach et Alain Duhamel, au cours de l'émission « Cartes sur table ». Interrogé sur sa position, celui-ci leur répond sans la moindre ambiguïté:

« Pas plus sur cette question que sur les autres, je ne cacherai ma pensée. (...) Dans ma conscience profonde, qui rejoint celle des églises, l'église catholique, les églises réformées, la religion juive, la totalité des grandes associations humanitaires, internationales et nationales, dans ma conscience, je suis contre la peine de mort. Et je n'ai pas besoin de lire les sondages, qui disent le contraire, une opinion majoritaire est pour la peine de mort. Eh bien moi,, je suis candidat à la présidence de la République et je demande une majorité de suffrages aux Français et je ne la demande pas dans le secret de ma pensée. Je dis ce que je pense, ce à quoi j'adhère, ce à quoi je crois, ce à quoi se rattachent mes adhésions spirituelles, ma croyance, mon souci de la civilisation, je ne suis pas favorable à la peine de mort. »

Si, sur le plateau de l'émission, cette déclaration est saluée par des applaudissements, il n'en reste pas moins que nombre d'analystes estiment que ce soir-là François Mitterrand a gravement compromis ses chances de succès. Il est un fait que, depuis des années, les sondages le disent et le répètent: plus des deux-tiers des Français sont favorables au maintien de la peine de mort.

Plus tard, les mêmes experts jugeront que le risque qu'il a pris ce soir-là devant des millions de téléspectateurs a au contraire fortifié la confiance de ceux qui hésitaient encore à le suivre. L'homme, que ses détracteurs les plus acharnés disaient trop habile

pour n'être pas opportuniste, avait à cette occasion encore manifesté avec fermeté qu'il ne transigerait pas avec ses convictions. Ces quelques paroles ont ravivé les couleurs de ses engagements: ceux qui en doutaient encore, à gauche, ont pressenti qu'il tiendrait ses promesses.

Le dernier pays d'Europe de l'Ouest à maintenir la peine de mort

Les idées de François Mitterrand sur ce que doivent être la justice et les libertés vont de pair avec celles de Robert Badinter. L'un et l'autre n'ont pas cessé de combattre sur ce front.

Au moment où le pouvoir d'agir leur est enfin donné, leur diagnostic est fait: en une trentaine d'années, la France a pris un retard notable sur ses voisins d'Europe de l'Ouest. Elle est, entre autres, le dernier pays à avoir maintenu la peine de mort. Par ailleurs, des juridictions d'exception – la Cour de sûreté de l'Etat et les tribunaux permanents des forces armées - créées par le général De Gaulle en 1961 à la suite du putsch des militaires d'Alger - ont été maintenues.

C'est donc sans plus tarder que le Garde des Sceaux s'attaque à ces dossiers qui suscitent les plus vives passions.

Dès le 8 juillet, le projet de loi d'abrogation de la Cour de sûreté de l'Etat est adopté en Conseil des ministres. François Mitterrand avait très vivement critiqué cette Cour dans son livre « Le coup d'Etat permanent » publié avec un vif succès en 1964 et dans plusieurs articles publiés par la suite.

L'année suivante une loi établit que *les crimes et délits contre les intérêts fondamentaux de la nation* sont jugés par des juridictions de droit commun.

A la fin du mois d'août, la question de l'abolition de la peine de mort est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Le débat s'ouvre dès le 17 septembre. Les députés de droite, pour la plupart, tentent de résister. Ils donnent de la voix, le plus souvent dans le registre de l'outrance. Ils existent cependant dans les deux partis d'opposition des

sensibilités qui se désolidarisent de ces adversaires véhéments. Au RPR, seize d'entre eux, dont Jacques Chirac, Philippe Séguin, Michel Noir ou François Fillon voteront le texte. A l'UDF, ils sont vingt-et-un à suivre le même mouvement avec Bernard Stasi, Jacques Barrot ou Pierre Méhaignerie, par exemple.

Robert Badinter est ovationné par les députés de la majorité à l'issue d'un long discours dans lequel ses arguments sont amplifiés par son émotion: « Demain, grâce à vous, la Justice française ne sera plus une justice qui tue. »

Deux semaines plus tard, c'est au tour du Sénat d'adopter ce texte par 160 voix contre 126.

La «loi sécurité et liberté»

Le 9 novembre 1981, François Mitterrand demande à une commission pilotée par Jacques Léauté, juriste de réputation internationale, directeur de l'Institut de criminologie de Paris, de préparer l'abrogation de la loi du 2 février 1981, dite « Loi sécurité et liberté ». Celle-ci, présentée par le garde des Sceaux Alain Peyrefitte, avait été définitivement adoptée par le Parlement le 20 décembre précédent. Elle avait tout au long de son élaboration été fermement combattue par l'ensemble de la gauche, les syndicats, les magistrats et un certain nombre de personnalités de droite. Il lui était notamment reproché d'étendre les prérogatives de la police en matière de contrôle d'identité et de flagrant délit, ainsi que celles du parquet, de restreindre la liberté d'appréciation du juge (possibilités de sursis, de peines de substitution et de circonstances atténuantes) et de réduire d'autant les droits de la défense.

Dans les conclusions de la commission les principales recommandations concernent la procédure des flagrants délits (le prévenu pourrait demander un délai de 5 jours pour préparer sa défense), la limitation des contrôles d'identité et de la garde à vue et, pour l'essentiel, le retour à la procédure criminelle antérieure.

L'horizon semble ainsi dégagé quand le terrorisme international s'invite dans le débat avec l'attentat contre le train le « Capitole » le 29 mars 1982,

attentat qui fait cinq morts. Le nom de Carlos est alors cité. Puis le 22 avril 1982, c'est une voiture piégée qui explose devant les locaux du magazine « Al-Watan al-Arabi », rue Marbeuf, à Paris. Là encore le bilan est lourd avec un mort et soixante-trois blessés. Cet attentat, non revendiqué, est lui aussi attribué au terroriste vénézuélien.

Lors des élections cantonales du 14 et 21 mars, l'opposition fait principalement campagne sur les thèmes sécuritaires. Elle parvient à mobiliser très largement: le taux d'abstention est le plus faible pour des cantonales sous la Ve République. Au final la droite peut se targuer d'un grand succès, un an après sa double défaite de 1981. Elle gagne huit départements ce qui porte à 59 sur 95 le nombre de ses présidences. Elle obtient 264 nouveaux sièges de conseillers généraux tandis que la gauche en perd 98. Si le Parti socialiste limite les dégâts, avec 10 sièges en moins, les communistes en perdent 45.

A partir de là, les élus de gauche sont sur la défensive. L'élan de la vague rose est sensiblement freiné. Première conséquence: le débat sur cette loi est reporté à l'été.

Tensions entre «Intérieur» et «Justice»

C'est aussi le moment que choisit Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, pour intervenir devant les principaux cadres de la hiérarchie policière qui conteste son autorité et les orientations politiques du gouvernement en ce qui les concerne.

Le 15 avril, place Beauvau, pour se les concilier, il leur adresse un discours dans lequel il se prononce en faveur du maintien de la procédure administrative pour les contrôles d'identité et envisage même qu'ils puissent faire usage de leurs armes au-delà des cas de légitime défense. L'opinion publique réagit vivement à cette cacophonie. La droite ironise. Cette prise de position met en difficulté Robert Badinter.

Un premier arbitrage est aussitôt rendu entre les deux ministres par Pierre Mauroy. Mais, à ce point, l'affaire est déjà allée trop loin et son intervention ne suffit plus. L'affaire remonte donc jusqu'à François

Mitterrand qui doit mettre dans la balance le poids de son autorité. Un compromis entre les deux ministres est trouvé. Le gouvernement peut à nouveau aller de l'avant sur ce dossier.

Le 31 mai 1983, l'Assemblée nationale adopte la "loi abrogeant ou révisant certaines dispositions de la loi du 2 février 1981 (Sécurité et Liberté) et modifiant ou révisant certaines dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale". Celle-ci restaure la liberté d'appréciation des juges. Le régime d'application des

peines est rétabli dans la forme définie par la loi de 1978. Les Commissions d'indemnisation des victimes d'infraction sont placées auprès des tribunaux de grandes instances. Enfin, quelques uns des délits institués par la loi du 2 février 1981 disparaissent.

Enfin, en avril 1982, après avoir fait abroger la « loi anti-casseurs » de 1970, Robert Badinter parvient à faire supprimer ces juridictions d'exception que sont les Tribunaux permanents de forces armées, dernières traces des soubresauts du conflit algérien.

Dangereux archaïsmes et discriminations

Dans la réflexion qu'ils menaient en commun, François Mitterrand et Robert Badinter s'étaient convaincus qu'il était urgent de débarrasser le code pénal de nombreux archaïsmes.

Cela visait en particulier la manière dont y était traité les moeurs et plus particulièrement l'homosexualité.

L'opprobre dans laquelle les tenait la loi et une très large partie de l'opinion étaient pour les homosexuels, hommes et femmes, une réelle source d'injustice et, souvent, de drames.

Certains, de plus en plus nombreux tout au long de la décennie soixante-dix, s'étaient regroupés au sein d'associations. Mais leurs moyens pour se faire entendre demeuraient alors encore réduits.

Dans l'ouvrage collectif « Liberté, libertés » préfacé par François Mitterrand en 1976, il est affirmé sans la moindre ambiguïté que « l'homosexualité est un comportement sexuel comme les autres. »

Pour mesurer le chemin parcouru, très rapidement, à partir de 1981, une simple énumération peut suffire.

Pas de suspicion en fonction de l'orientation sexuelle

Premier acte.

Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, signe une note administrative à l'intention de ses services: "Mon attention a été appelée, relève cette note, sur l'attitude des services de police à l'égard des homosexuels (...) S'il est tout à fait dans les missions de la police de surveiller les établissements ouverts au public et susceptibles de troubler l'ordre, par contre, et conformément aux orientations définies par le président de la République, aucune discrimination, à plus forte raison aucune suspicion, ne saurait peser sur des personnes en fonction de leur seule orientation sexuelle."

Deuxième acte.

Suivant la même inspiration, Roger Quilliot, ministre du logement, fait supprimer du bail que signent les locataires la mention qui précise que les lieux doivent

être habités « en bon père de famille ». Simple détail? Malheureusement non. Cette précision contractuelle est alors fréquemment utilisée dans des procédures de résiliation du bail au détriment des homosexuels.

Troisième acte.

Le ministre de la Santé, Jack Ralite, récuse la classification de l'Organisation Mondiale de la Santé qui range l'homosexualité parmi les maladies mentales. Il faudra attendre le 17 mai 1991 pour que cette influente organisation internationale la retire de cette liste.

Code pénal: un texte homophobe datant de Vichy

Quatrième acte enfin.

Robert Badinter s'attaque donc à un lourd problème qu'avait pointé à plusieurs reprises les socialistes et le candidat François Mitterrand. Il s'agit entre autre d'un texte « homophobe » du code pénal: l'alinéa 2 de l'article 331 qui interdit aux homosexuels d'avoir des relations entre eux quand ils ont moins de dix-huit ans.

Ce texte, pris à l'initiative de l'amiral Darlan, avait survécu subrepticement au régime de Vichy. Il n'en faisait pas moins de dégâts. Discuté au cours de la précédente législature, au mois de novembre 1980, « ce délit d'homosexualité » avait été maintenu en dépit des efforts des socialistes pour se faire entendre. Le candidat François Mitterrand s'était engagé à le remettre en cause.

Le Garde des Sceaux porte la question devant l'Assemblée nationale: «L'Assemblée sait quel type de société, toujours marquée par l'arbitraire, l'intolérance, le fanatisme ou le racisme a constamment fait la chasse à l'homosexualité. Cette discrimination et cette répression sont incompatibles avec les principes d'un grand pays de liberté comme le notre. Il n'est que temps de prendre conscience de tout ce que la France doit aux

homosexuels comme à tous ses autres concitoyens dans tant de domaines»

Il soulève immédiatement une véritable bronca dans les rangs de la droite.

Un débat éprouvant

Il doit faire face à un déchaînement de propos outrés – à défaut d'arguments- dans lesquels les inepties et les grossièretés révèlent un réel fond de haine.

Il les affronte avec quelques autres, dont le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, qui défend le premier, devant l'Assemblée nationale, le «droit de chacun à la libre disposition de lui-même, du droit au plaisir comme à l'épanouissement». «J'ose le dire, l'homosexualité est un comportement sexuel comme les autres, elle est une des expressions de la liberté fondamentale du corps», déclare-t-il.

Après avoir été rapporteur du projet de loi abolissant la peine de mort en 1981, celui-ci avait organisé les travaux parlementaires en faveur de la «dépénalisation» de l'homosexualité, et avait soutenu, le 31 juillet 1981, l'amnistie des homosexuels condamnés pour outrages publics à la pudeur, et ceux condamnés en vertu de ce fameux article 331-2 fixant la majorité sexuelle à 18 ans pour les relations homosexuelles.

Le Garde des Sceaux peut également compter dans le débat sur la pugnacité de la députée Gisèle Halimi.

«La discrimination, poursuit dans le débat Robert Badinter, la flétrissure qu'implique à leur égard l'existence d'une infraction particulière d'homosexualité les atteint - nous atteint tous - à travers une loi qui exprime l'idéologie, la pesanteur d'une époque odieuse de notre histoire. Le moment est venu pour l'Assemblée d'en finir avec ces discriminations comme avec toutes les autres qui subsistent encore dans notre société car elles sont indignes de la France».

Le débat est, à plus d'un titre, très éprouvant. Certains diront même qu'il l'a été plus que celui qui aboutit à l'abolition de la peine de mort.

« Changer la vie » : de nouveaux droits pour les travailleurs

Changer la vie. C'est d'abord le titre donné au programme du Parti socialiste adopté en 1972. C'est ensuite celui de son hymne chanté et interprété pour la première fois lors du congrès de Nantes, les 17 et 18 juin 1977. Avec des paroles écrites par Herbert Pagani sur une musique de Mikis Theodorakis. Celui-ci se déroule dans l'euphorie, au lendemain d'élections municipales marquées par une très large victoire de la gauche.

« Les voix des femmes, et les voix des hommes
Ont dû se taire beaucoup trop longtemps
Ne croyons plus aux lendemains qui chantent
Changeons la vie ici et maintenant
C'est aujourd'hui que l'avenir s'invente
Changeons la vie ici et maintenant »

Du Programme commun de la gauche aux «110 propositions» du candidat

Ces trois mots apparaissent également en tête du premier des quatre chapitres du Programme commun de gouvernement signé au mois de juin 1972 par le Parti socialiste et le Parti communiste, puis par le Mouvement des radicaux de gauche.

Ce qui est alors devenu bien davantage qu'un slogan inspire profondément le programme du candidat François Mitterrand à la présidentielle de 1981, avec en particulier une série de propositions concernant la démocratie économique prévoyant de nouveaux droits pour les travailleurs (propositions 60 à 63). (1)

Six mois après la vague rose, en dépit d'un travail

parlementaire considérable, les réformes sociales annoncées ne sont toujours pas là et le chiffre du nombre des chômeurs vient de dépasser les deux millions. Pour faire pression sur le gouvernement, la CGT se lance dans une série de conflits avec occupations des ateliers, en particulier dans le secteur automobile. Krasucki, son secrétaire général donne de la voix. Georges Marchais commente: « On ne peut pas dire que c'est bien, on ne peut pas dire que c'est mal, mais le compte n'y est pas. »

Le premier ministre, Pierre Mauroy, conscient de l'impatience qui se manifeste dans le pays, avec le risque d'un désenchantement, demande, le 18 novembre, l'autorisation de procéder par voie d'ordonnances. La semaine suivante, le Conseil des ministres adopte la loi d'habilitation qui lui permet de légiférer selon cette procédure en matière sociale. Cette initiative va lui permettre de hâter le pas en ce qui concerne, entre autres, la réduction du temps de travail hebdomadaire, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ou la cinquième semaine de congés payés.

Reste à traiter la question emblématique des nouveaux droits des travailleurs.

Il est alors décidé qu'elle sera soumise au débat législatif sous la houlette de Jean Auroux, ministre du Travail.

Celui-ci s'est attelé à cette tâche délicate dès sa prise de fonction. Il s'est entouré d'experts, a consulté assiduellement les partenaires sociaux. Dès la rentrée il est en mesure de présenter un premier rapport dans lequel est posé comme principe premier que « l'entreprise est

une composante essentielle dans la vie de la cité et de la nation » et donc que « les travailleurs sont des citoyens à part entière dans l'entreprise » et « qu'ils doivent être des acteurs à part entière du changement ». Comme il existe une démocratie politique, il doit exister une démocratie économique dont l'entreprise est le lieu naturel d'expression.

Une dure bataille d'amendements

Le travail législatif s'organise dans une fièvre rare. L'opposition, requinquée par sa victoire aux élections cantonales au printemps précédent, est déchaînée. Elle livre une bataille d'amendements sans précédents dans laquelle se distinguent en particulier Philippe Séguin, Jacques Toubon, Charles Millon ou Alain Madelin.

Hors de l'hémicycle, le CNPF fait donner tous les moyens dont il dispose pour relayer dans l'opinion son rejet formel des changements annoncés. Yvon Chotard, son premier vice-président, en charge des affaires sociales, s'alarme haut et fort que la gauche est en train « d'instaurer des soviets » dans les entreprises. Si le président de l'organisation patronale, Yvon Gattaz, s'exprime dans des termes plus mesurés, il n'en est pas moins fermement hostile aux projets de la gauche. Pour lui, dans l'entreprise, chacun doit rester à sa place. « Le tourneur tourne, le chef d'entreprise gère. »

En dépit de cet acharnement à faire obstruction, une première loi est votée le 4 août 1982. Elle concerne la liberté des travailleurs dans l'entreprise. Elle encadre le pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise et du règlement intérieur, au moyen notamment de l'interdiction de toute discrimination : « aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou de ses convictions religieuses ». Elle crée également un droit d'expression des salariés sur leurs conditions de travail.

Une seconde loi, le 28 octobre, organise le système de représentation du personnel. Elle décide de l'attribution d'une dotation minimale de fonctionnement au comité d'entreprise égale à 0,2 % de la masse salariale brute. Autre innovation importante: la consultation du comité

d'entreprise devient obligatoire lorsqu'un projet comporte l'introduction de nouvelles technologies risquant d'affecter l'emploi et les conditions de travail. Il en est de même en cas de prise de participation ou de cession dans le capital de l'entreprise.

Elle a en outre étendu les possibilités offertes aux comités de recourir à un expert comptable lors de l'examen annuel des comptes, en cas de procédures de licenciements économiques ou à l'occasion de l'introduction de nouvelles technologies.

Le 13 novembre, un texte sur la négociation collective et le règlement des conflits du travail est adopté: il instaure une obligation annuelle de négocier dans les branches et dans l'entreprise, sur les salaires, la durée et l'organisation du travail.

Vient enfin la loi du 23 décembre. Elle crée les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui fusionnent et remplacent les comité d'hygiène et de sécurité et les commissions d'amélioration des conditions de travail. Elle en étend les compétences. Elle instaure en outre un droit de retrait du salarié en cas de situation de danger grave et imminent.

Au total, le travail législatif accompli avec ce que l'on commence à appeler les « lois Auroux » est considérable: il concerne en effet environ un quart des dispositions du Code du travail.

(1) La démocratie économique. Des droits nouveaux pour les travailleurs.

Le Comité d'entreprise disposera de toutes les informations nécessaires sur la marche de l'entreprise. Pour l'embauche, le licenciement, l'organisation du travail, le plan de formation, les nouvelles techniques de production, il pourra exercer un droit de veto avec recours devant un nouvelle juridiction du travail.

Le comité d'hygiène et de sécurité aura le pouvoir

d'arrêter un atelier ou un chantier pour des raisons de sécurité.

La gestion du secteur public sera largement décentralisée. Les instances de direction des entreprises seront, soit tripartites (collectivités publiques, travailleurs, usagers), soit formées par la coexistence d'un conseil de gestion élu par les travailleurs et d'un conseil de surveillance. Les représentants des travailleurs seront élus directement à la proportionnelle et à la plus forte moyenne. Des conseils d'unité et

d'atelier élus par les travailleurs seront instaurés. Un secteur d'économie sociale fondé sur la coopération et la mutualité, expérimentera des formes nouvelles d'organisation des travailleurs.

La participation effective des cadres sera assurée et leur rôle reconnu au sein des organismes représentants de l'ensemble des salariés : comités d'entreprises, comités de groupes et de holding dans les entreprises de droit privé, Conseil d'administration tripartites, conseils d'unité ou d'atelier dans le secteur public.

« Liberté, libertés »

C'est le titre d'un ouvrage qui connut alors un grand succès et marqua les esprits. C'était en 1976. La question des libertés taraudait alors la société française. Non que la nation et ses citoyens étaient privés de tout en la matière. Mais ceux-ci étaient de plus en plus nombreux à constater le fossé entre une puissance publique qui ne savait que les infantiliser et leur réclamation des conditions d'un épanouissement démocratique plus grand, plus en rapport avec les modes de vie.

Le ministre de l'intérieur du gouvernement Barre, sans doute bien renseigné sur le bouillonnement des opinions un peu partout, avait cru bon de prendre alors l'initiative d'installer une « Commission des Libertés ».

Le Parti communiste, lui-même, pour n'être pas pris de court s'empressa, en 1975, de publier un petit ouvrage préfacé par Georges Marchais, « Vivre libres », autour duquel il faisait campagne.

Le problème, après avoir été nié, était donc d'importance.

« Qu'avait-il été fait de nos libertés depuis les débuts

de la Vème République? » Cette question, François Mitterrand ne s'était pas lassé de la soulever depuis le début des années soixante. Ce qui l'avait d'ailleurs conduit à annoncer, au cours de sa campagne présidentielle de 1974, l'élaboration d'une « Charte des Libertés et des Droits des Français » s'il accédait à la magistrature suprême.

Une «Charte des libertés»

A défaut d'avoir été élu, son idée n'en était pas morte pour autant. Elle n'avait été que contrariée. La fièvre électorale passée, ce débat demeure ouvert. « D'où cet ouvrage, précise François Mitterrand dans la préface à l'ouvrage du collectif animé par Robert Badinter, « Liberté, libertés ». Il n'est pas en lui-même et ne saurait être la Charte des Libertés. Il n'est pas davantage la doctrine ou le programme du Parti socialiste – qui dira, à son heure, ce qu'il en pense – en pareille matière. Il pose publiquement des questions essentielles pour les libertés mais il est loin de les couvrir toutes. Il y faudrait une nouvelle encyclopédie. Quant aux réponses, chacun est convié à les critiquer, à les

compléter, c'est-à-dire à affirmer par rapport à ce livre sa pleine liberté. »

Le « Comité pour une charte des libertés » réunit des femmes et des hommes de différentes disciplines ou expériences, des juristes, bien évidemment, mais aussi des philosophes, des économistes ou des scientifiques. (1) Tous n'étaient pas membres du Parti socialiste. Ils se mettent au travail avec une ambition: faire que le résultat de leur réflexion puisse s'adresser et parler à tous, des mieux documentés aux plus éprouvés.

On peut s'étonner que les travaux de ce comité ne se soient pas inscrits directement dans la cadre des procédures statutaires de fonctionnement du Parti socialiste. Mais tel qu'il était à cette époque, avec ses différentes instances de décision, ses courants encore très marqués par leurs origines et ses groupes d'experts, sans doute n'aurait-il jamais abouti à ce résultat.

Une nouvelle pratique de l'ordre social

La forme de ce texte est originale et féconde. Ses auteurs évitent en effet de s'enfermer dans le piège de la programmation ou de la réflexion théorique. Il fait bien davantage que de désigner des pistes: il affirme des principes.

Il se veut également réflexion globale, prenant en compte les interactions entre forces politiques, économiques, sociales et culturelles. Il établit une relation constante entre l'individu et la communauté nationale. Il se prononce pour la complexité, pour la vie. Et pour la découverte. Il évite le dogme: il propose des rendez-vous. « A l'horizon de notre recherche, préviennent les auteurs, s'esquisse un nouveau projet d'organisation, c'est-à-dire une nouvelle pratique de l'ordre social. »

Sa nature même fait que cet ouvrage ne se résume pas. Le mieux pour l'approcher un peu est sans doute de

relever les points forts de quelques uns de ses articles, en constatant d'ailleurs que nombre d'entre eux sont malheureusement encore d'actualité.

La vie dans les entreprises

Concernant les travailleurs: « Aujourd'hui, comme par le passé, les décisions essentielles concernant les entreprises (que produire? qui engager? comment organiser le travail?) sont prises par d'autres que ceux qui y produisent. » Et « quand la crise survient, les jeunes, les étrangers, les vieux et les femmes sont les premiers licenciés. Cette division du travail et des rôles qui privilégie l'adulte, français, jeune, capable de produire à plein rendement, se maintient en dépit de l'égalité proclamée et renvoie à l'image que la société veut donner d'elle-même. »

Suit l'affirmation d'une série de principes: sur la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la protection de la santé, les conditions de travail, la sécurité du travail mais aussi le droit à l'information sur la situation économique de l'entreprise et sa gestion; à ceci s'ajoutent des principes concernant le pouvoir disciplinaire dans l'entreprise et l'encadrement des services de police interne (plus clairement dit, les milices privées).

S'agissant des consommateurs: « Il est celui qu'on manipule, celui qu'on vise, celui qu'on transperce (...) de messages publicitaires. Il est objet. Il est cible. Il est sans défense, ou presque. » Pour y réagir, le Comité se prononce, entre autres, pour une publicité vraiment informative contrôlée par un organisme où les consommateurs seraient représentés.

Villes et banlieues

La mutation désastreuse dans laquelle s'est alors engagée la ville est également signalée: « Dans des banlieues lointaines, ces fourmilières, ces villes-dortoirs, ces anti-cités. (...) Où l'on entasse dans des

H.L.M. Promises à une détérioration rapide, démunies souvent d'équipements collectifs et vouées par leur site, leurs normes et leur architecture à la laideur. »

«Faire les libertés»

Sur chacun de ces sujets, les auteurs proposent des principes pour « faire les libertés », pour les travailleurs, les consommateurs et les habitants des villes.

Un autre grand chapitre de cet ouvrage est intitulé « Connaître ». Il y est traité, bien sûr, de l'éducation, le rôle de l'école et de la famille autant que de la nature des savoirs. « Dans un monde où il faut avant tout s'adapter au changement, il serait absurde de river les jeunes, très tôt, à une formation unique et définitive. »

Information, nouvelle technologie

Il aborde également la question des inégalités devant l'information dans son champ le plus large et, bien sûr, celle délivrée par les différents médias. Concentrations dans la presse écrite, mode de désignation des responsables de l'ORTF, bien sûr, avènement des nouvelles technologies: tout y est mis en perspective pour que la maîtrise des flux d'informations ne soit plus l'apanage de quelques pouvoirs économiques ou politiques.

Plus loin, il parcourt nombre de champs pour appeler à des libertés qui alors sont loins d'être acquises.

Les malades, les détenus

Il en est ainsi de celles du malade, qui passent par un respect accru, par « son droit à l'information » autant que « son droit de ne pas souffrir » et celui de « mourir de sa belle mort. »

Il se préoccupe du sort des détenus et réclame pour eux un « droit à la réadaptation sociale », ce qui suppose

au préalable que soient respecté et renforcé « leur droit à l'intégrité sociale, (...) « leur droit au travail » (...) et « leur droit à l'information ».

Libertés locales et régionales, administrations, justice, police: tels sont les thèmes déroulés dans cet ouvrage. Avec, le plus souvent, beaucoup d'audace. C'était au temps où les socialistes et ceux qui les accompagnaient en étaient capables. Ce qui permettait à François Mitterrand de constater au début des années quatre-vingts : « Nous sommes peut-être encore politiquement minoritaires, mais nous sommes déjà culturellement majoritaires. »

Cet ouvrage, aujourd'hui oublié, y avait certainement beaucoup contribué.

«*Liberté, libertés*» Réflexions du comité pour une charte des libertés animé par Robert Badinter. Préface de François Mitterrand.

Gallimard. 1976.

(1) Les participants au Comité d'étude et de réflexions pour une Charte des libertés étaient: Elisabeth Badinter, Edouard Baldo, Hubert Beuve-Méry, Pierre Birnbaum, Michel Blum, François Chatelet, Claude-Albert Colliard, Jean-Claude Colliard, Jean-Pierre Cot, Jean-Claude Danmanville, Yves Daram, Michel Deguy, Eugène Descamps, David Desrameaux, Pasteur André Dumas, Josy Eisenberg, Elisabeth de Fontenay, Christian Gavalda, Claude Germon, Michel Gentot, Jean Gicquel, Benoîte Groult, Francis Hamon, Charles Hernu, Daniel Jacoby, Michel Jeol, Yves Jouffa, Jack Lang, R.P. Philippe Laroche, Emmanuel Leroy Ladurie, Père Pierre-André Liège, André Lwoff, Arnaud Lyon-Caen, Pierre Lyon-Caen, Claude Manceron, Pierre Marcilhacy, Gilles Martinet, Henri Mercillon, Jean-Pierre Michel, Paul Milliez, Pierre Nicolay, Bernard Picinbono, Nicole Questiaux, Jacques Ribs, Philippe Robert, Jacques Robert, Michel Rocard, Yvette Roudy, Charles Salzmann, Maurice Séveno, Simone Souchi, Jean Terquem, Gérard Timsit, Michel Troper, Céline Wiener.

« Les droits de l'homme ne se divisent pas »

La France a connu au cours des quatre années qui commencent en 1981 des avancées sans précédent dans le domaine des libertés. Le 21 avril 1985, invité au soixante-cinquième congrès de la Ligue des droits de l'homme, François Mitterrand tirait un premier bilan de l'action entreprise, des résultats acquis et ouvrait des perspectives vers de nouvelles exigences.

Pour bien saisir la portée de ce discours, il n'est pas inutile de rappeler qu'il intervient huit mois après le retrait de la loi préparé par Alain Savary pour la mise en place d'un grand service public de l'éducation. Cette initiative avait provoqué une levée de boucliers dans le camp de la droite qui prétendait y voir une atteinte à la liberté. Celle-ci tentait ainsi de masquer la réalité de ses combats d'arrière-garde tout au long de la période précédente qui avait précisément vu les libertés constamment progresser sur la plupart des champs les plus fondamentaux de la société. Elle avait donc organisé une série de manifestations en province, puis aux portes de Paris, à Versailles, où le 4 mars défilaient plus de huit cent mille personnes. Le thème principal scandé et affiché tout au long du cortège était la mise en accusation de liberticide. François Mitterrand qui avait le sentiment d'avoir au contraire agi pour garantir la liberté de l'enseignement, d'avoir tout fait pour que la sérénité conduise aux décisions en avait été blessé. Il avait donc préféré retirer ce projet de loi. Mais la blessure avait laissé quelques traces.

Prenant la parole en clôture de ce soixante-cinquième congrès, François Mitterrand mesure le chemin parcouru depuis son accession à la présidence de la République:

« Vous avez justement évoqué à cet égard, monsieur le Président (1), l'action accomplie depuis quelques années dans le domaine des libertés. Il est vrai que dans le domaine judiciaire des mesures essentielles sont intervenues.

Pour la première fois dans son histoire, notre justice ne connaît plus peine de mort ni juridiction d'exception. Nous avons reconnu aux justiciables le Droit de recours devant la Commission et la Cour européennes des Droits de l'homme. Nous avons aussi renforcé les garanties de «l'Habeas Corpus» par l'instauration du débat contradictoire

à égalité entre la défense et l'accusation devant le juge d'instruction avant toute mise en détention.

Les progrès de la conscience européenne

Cette évolution de notre justice se poursuivra. Et puisque l'abolition de la peine de mort a été consacrée comme l'une des expressions des droits de l'homme en Europe par le protocole additionnel no 6 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, j'ai décidé de demander au Conseil constitutionnel d'apprécier la conformité de ce protocole à notre Constitution, notamment au regard de l'article 16, afin d'ouvrir la voie à la ratification par le Parlement de ce protocole international. Car, pour

nous, les droits de l'homme ne se divisent pas et la France ne saurait à la fois se proclamer européenne et demeurer à l'écart des progrès de la conscience européenne. Mais les droits de l'homme ne se réduisent pas aux matières juridiques traditionnelles ou à l'action diplomatique.

Nous avons appris du mouvement ouvrier qu'ils devaient avoir leur place dans l'entreprise. Sans contester le rôle des entrepreneurs, il fallait donner aux travailleurs, sur leur lieu d'emploi, le droit à la parole, à la consultation, à l'échange sur leurs conditions de travail. Une réflexion sur le temps de travail, le temps de vivre, le temps des loisirs, voilà qui est nécessaire à une nouvelle forme de civilisation qui s'ébauche. Les droits de l'homme ne sauraient être séparés de l'ensemble des droits sociaux.

Nous avons appris des femmes qu'une société se juge aussi sur la place qu'elles y occupent. Et nous oeuvrons pour qu'elles obtiennent en fait l'égalité des rôles qui leur est reconnue en droit, mais qu'une longue oppression historique leur conteste : accès à l'emploi, aux postes de direction, meilleur partage du poids comme de la joie des enfants.

Des zones d'ombre demeurent

Bien entendu, si les droits de l'homme sont en progrès, il reste bien des zones d'ombre, et encore l'expression est bien faible, dans l'humanité humaine, dans notre propre pays.

Je vous avais parlé du racisme, c'est le thème essentiel à l'heure où nous parlons. Oh, certes, ce terme recouvre beaucoup d'idées différentes, toutes également pernicieuses, mais il désigne un comportement tristement identique.

Sans atteindre les dimensions que l'on a connues naguère, dans notre jeunesse, le racisme survit chez nous, je veux parler de chez nous en France, comme une trace sanglante que le temps n'efface pas. On en voit réapparaître les expressions, les agressions

exploitées par des démagogues auxquels le temps écoulé depuis les crimes de la dernière guerre mondiale permet de faire appel au vieux démon que l'on croyait exorcisé et le racisme quotidien prend les traits qui lui sont propres : ceux de la xénophobie ; d'abord et bien entendu aussi à l'encontre des étrangers les plus démunis, je ne suis pas sûr que soient traités de la même façon les riches et les pauvres. L'injustice sociale s'ajoute ainsi à la passion raciste.

C'est pourquoi l'anathème et la condamnation ne suffisent pas à conjurer ces tentations-là ou ces actions. Il faut des mesures concrètes, nationales, régionales, municipales. Il faut y répondre par des mesures pratiques : pensons aux immigrés.

Tout immigré en conformité avec nos lois...

Un moment une campagne s'est engagée qui voulait prétendre que nous avions renversé la position initiale de ces trois à quatre dernières années à l'égard des immigrés. Mensonge !

Il ne faut pas confondre : tout immigré en conformité avec nos lois, venu chez nous en nous faisant confiance, cherchant un travail mais aussi prenant part au développement de l'économie française, doit être protégé comme s'il était l'un de nos nationaux.

Facile à dire, difficile à faire. Vous voyez de quelle façon ont été attribués les logements, quand il y en a. Voyez les mesures de police, de contrôle, ce qui souvent est considéré comme vexations : le temps perdu, les files d'attente, de réception désagréable. Aussi avons-nous porté, pour chacun des immigrés qui se trouvaient dans cette situation, des délais nouveaux, en dix ans ils peuvent trouver un certain repos, une certaine confiance dans leurs relations avec notre administration.

Les conditions de travail, les lois syndicales. Je crois pouvoir dire que, sur chacun de ces points nous

avons réalisé de grands progrès : que les immigrés le savent. Les immigrés savent que, si le droit est respecté, s'ils le respectent, chaque jour nous essaierons de leur apporter les moyens matériels qui leur permettront de se sentir des hommes et des femmes égaux dans la société française. Cela pose quelques problèmes. Vous en avez évoqué un, celui du droit de vote, matière un peu délicate, généralement assez mal reçue, pas ici assurément.

Moi j'ai une conviction, elle m'est personnelle, c'est quelquefois le moyen de faire passer mes idées personnelles - oh | pas autant que vous le croyez, qu'on le dit - j'ai été frappé au cours de quelques voyages en France, récemment encore à Amiens, devant des milliers quelquefois des dizaines de milliers d'immigrés parfaitement insérés dans la société française, il faut dire qu'ils y travaillent, qu'ils respectent nos lois, qu'ils vivent honnêtement, qu'on leur doit beaucoup.

Ce n'est pas par charité d'âme que les immigrés ont été parfois transportés massivement dans les banlieues de nos villes, ont été ramassés par camion, par charter dans les pays d'Afrique du Nord.

Ce n'est pas par bonté d'âme et ils sont là et nous leur devons beaucoup. Puis je les voyais circuler là dans leurs quartiers généralement suburbains, manquant de beaucoup et d'éléments indispensables non seulement au confort mais aussi tout simplement à la capacité de vivre, en dépit d'un grand dévouement des édiles locaux.

Dans une société qui se croit civilisée

Bon, alors il m'est facile de vous dire que j'éprouvais ce sentiment-là. Je me disais : comment, dans une société qui se croit civilisée, est-il concevable que vivent des hommes, des femmes dépendant des conditions qui leur sont créées sans qu'ils puissent émettre leur avis sur ces conditions-là ?

Je suis allé visiter quatre villes, La Courneuve,

les Minguettes, beaucoup d'autres quartiers en France réputés parmi les plus chauds ou les plus difficiles.

J'ai été partout reçu - sans renfort de police - croyez-moi, j'y ai reçu partout un accueil ouvert.

J'étais là parce que, dans les semaines précédentes tel ou tel acte de violence s'y était produit, telle ou telle révolte, que j'estimais naturelle en raison des conditions dans lesquelles ces gens vivaient, j'ai pu parler avec eux et je me suis rendu compte que, sans prétendre apporter une solution miracle, certaines conditions matérielles, si elles pouvaient être réunies, répondraient déjà largement à la question.

Pour l'organisation des banlieues

J'ai vu des hommes et des groupes, comme ceux qui sont animés par le député Bonnemaison ou par le député Pesce comme avant lui par Dubedout, j'ai pu voir qu'un travail d'un grand sérieux, d'une grande constance et d'une grande efficacité se mettait en place.

De même que pour l'organisation des banlieues, nous avons ébauché des plans, qui sont aujourd'hui mis en oeuvre pour que l'urbanisme, indépendamment même du logement, pour que les loisirs, l'esthétique puissent enfin répondre à ce qu'est en droit d'attendre tout être humain dont la vie est déjà suffisamment accablée par les conditions de travail, par l'absence de travail, et qui doit aussi trouver le moyen de disposer de centres familiaux, d'être quelqu'un dans une collectivité, la leur ou les leurs. Et nous avons engagé une action dont je sais bien qu'elle est largement insuffisante mais elle s'engage dans cette voie. »

(1) Le président de la Ligue des droits de l'homme est à cette date l'avocat Yves Jouffa.

Au cours de ses deux septennats, François Mitterrand aura prononcé plus de deux mille discours. Pour rendre compte de cette richesse, les éditions sonores Frémeaux et Associés, avec le concours de l'Institut François Mitterrand, proposent une sélection de ses prises de parole les plus importantes. Elles marquent les temps forts de sa présence sur la scène internationale, elles jalonnent ses prises de position en matière de politique intérieure, elles mettent en relief certains aspects moins connus de ses préoccupations.

Anthologie sonore des discours de François Mitterrand (1981-1995)

Coffret de trois CD disponible
à l'Institut François Mitterrand - 10, rue Charlot - 75003 Paris
26 euros (frais de port compris)

La Lettre est éditée
par l'Institut François Mitterrand
10, rue Charlot -75003 Paris
Tèl : 01 44 54 53 93
Fax : 01 44 54 53 99

Courriel : ifm@mitterrand.org
Site : www.mitterrand.org

REVUE TRIMESTRIELLE
Directeur de la publication :
Hubert Védrine

Avec la collaboration
de Claude Estier, Jean-François Mary et Jean-
François Huchet

Imprimerie centrale de Bordeaux
Dépôt légal : mars 2005

Numéro de commission paritaire :
0704 G 82038
ISSN 1634-4510

LES AMIS DE L'INSTITUT FRANÇOIS MITTERRAND

La nature juridique de l'Institut François Mitterrand (fondation) le prive de la possibilité d'accueillir des adhérents. C'est à cette impossibilité qu'a répondu, en 1999, la création de l'association des Amis de l'Institut. Elle réunit les différentes "générations Mitterrand" désireuses de transmettre le message qu'elles ont reçu et de faire vivre l'espérance qu'elles ont elles-mêmes vécue.

Nom:..... Prénom:
Adresse:.....
Code postal:..... Ville:.....
Mail:.....

PREMIERE ADHESION Adhésion 10 euros
Abonnement à la *Lettre* (1 an - 4 numéros) Tarif adhérents 10 euros

MEMBRE ACTIF Adhésion 15 euros
Abonnement à la *Lettre* (1 an - 4 numéros) Tarif adhérents 10 euros

MEMBRE BIENFAITEUR Adhésion à partir de 40 euros
Abonnement à la *Lettre* (1 an - 4 numéros) Tarif adhérents 10 euros

Date: Signature:

Ce formulaire, rempli et accompagné du règlement (à l'ordre de l'IFM), est à adresser 10 rue Charlot -75003 Paris. Il est également, ainsi que toutes les informations sur l'IFM, en ligne sur mitterrand.org